

CAHIER DES CHARGES
PARTENARIAT POUR UNR OFFRE DE LOCATION DE VELO SUR LE CAMPING LA CIVELLE

Préambule :

Capbreton est une station balnéaire de 9 000 résidents à l'année et plus de 40 000 pendant la saison estivale.

Les nombreuses activités culturelles, Maison de l'oralité, médiathèque, cinéma, festivals, les plages attirent chaque année de plus en plus de vacanciers. Afin d'organiser et de faciliter les déplacements, la ville et son agglomération ont structuré un véritable réseau cycle sur leur territoire en s'appuyant sur les infrastructures départementales et régionales.

A Capbreton, le tourisme à vélo est une filière porteuse, car :

- Structurante pour le territoire de par les aménagements et équipements qu'elle implique (Vélodyssée et voies vertes, balisage, panneaux d'informations, parkings à vélo et aménagements divers...).
- Respectueuse de l'environnement et des milieux naturels : découverte en douceur du territoire (paysages, gastronomie, savoir-faire, patrimoine...).

Ainsi, le camping La Civelles s'inscrit dans cette démarche qualité proche de la nature, en renforçant son positionnement sur le tourisme vert. La Régie souhaite donner la possibilité aux différents vacanciers d'avoir une offre de qualité sur l'activité vélo touristique autour des valeurs ci-dessus développées. En outre le camping adhère à la chartre accueil vélo qui est une marque mise à disposition pour les institutionnels et professionnels du tourisme impliqué dans le développement du tourisme à vélo. L'objectif est de faciliter le séjour des clients avec la mise en place de services touristiques de qualité, le long des itinéraires cyclables (accueil adapté, local spécifique, accès favorisé à la pratique du vélo, documentation, itinéraires cyclo et touristique du territoire, etc.).

Projet :

La Régie propose pour cet appel à candidatures de louer un emplacement à un professionnel de la location de vélos dans le cadre d'un partenariat créatif et engagé en cohérence avec les valeurs respectueuses de l'environnement qu'elle défend.

La prestation proposée par le candidat devra à minima prévoir :

- Location de vélo, enfants, adultes et d'attelages spécifiques, antivol sécurisé.
- Fourniture de casques pour les usagers mineurs (90€ pour défaut de port/enfant jusqu'à 12 ans).
- Réparation sur place, ou numéro de téléphone pour intervention.
- Vente de petits matériels (Kit de réparation/chambre à air/casque, cape de pluie...).
- Propositions de trois tarifications, une pour la clientèle du camping, un tarif extérieur, un tarif hors saison.
- Propositions de promenades guidées gratuites ou payantes au départ du camping (forêts, littoral,

- journée ou demi-journée, gastronomique ou pique-nique) hebdomadaire.
- Atelier de réparation de vélo accessible à l'ensemble de la clientèle du camping.

En outre il sera demandé au prestataire de :

- Mettre à disposition 3 vélos pour le personnel du camping durant la saison estivale.
- Disposer d'informations sur les circuits environnants, à la clientèle (fiches circuits et carte).

Période d'ouverture souhaitée :

- le week-end d'avril à octobre avec une permanence sur les périodes de vacances scolaires et les ponts.
- En saison du 1^{er} juillet au 31 août de 10h00 à 12h00 et 17h00 à 19h00.

Définition de l'emplacement :

- Un emplacement situé à l'entrée du camping, d'une superficie d'environ 140 m2 alimenté en eau et électricité

Conditions financières :

- Le montant de la location d'emplacement est de 3 000€ HT / an + 2% du CA ou du montant d'un emplacement de catégorie A (à titre indicatif de 3 735 € HT en 2020) au choix du candidat.

Durée de la location de l'emplacement :

- La location sera consentie pour une durée déterminée de 4 ans (2021 / 2022 / 2023 / 2024).

Informations techniques :

- Pas de local mis à disposition.
- Possibilité pour le prestataire d'installer une structure mobile ou démontable

Les candidatures sont à adresser par mail à direction.lacivelle@capbreton.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Camping La Civelle – Rue des Biches - 40130 Capbreton au plus tard le :

26 février 2021 à 17h00.

Préalablement au choix de partenariat, une audition sera organisée avec les candidats qui auront fourni un projet correspondant aux attentes. Le choix final se fera par l'analyse du projet au regard des critères et de la pondération suivants :

- Tarifs proposés (tarifs préférentiels pour les clients de La Civelle et du Bouret) – 40 points
- Qualité de l'offre (matériel loué, délais d'intervention, période d'ouverture, assurances...) – 40 points
- Offre complémentaire (stickers, klaxon identifié Civelle, etc...) – 10 points
- Qualité paysagère de la structure – 10 points